

**Conseil de Communauté****Publié le : 07/10/2026****Séance du jeudi 24 septembre 2026**

Membres du Conseil Communautaire en exercice : 122

Le Conseil de Communauté, convoqué le 18 septembre 2026, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de M. Ludovic FAGAUT, Président de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52

La séance est ouverte à 17h05 et levée à 22h40

Etaient présents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX, **Audeux :** M. Michel VIENET (à compter de la question n°2), **Avanne-Aveney :** Mme Marie-Jeanne BERNABEU, **Besançon :** M. Mohamed AIT-ALI, M. Hasni ALEM (à compter de la question n°8), M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n°8), Mme Isabelle BORDAT, Mme Nathalie BOUVET, M. Patrick BOUZAT, M. Jimmy BRESILLION (jusqu'à la question n°8 incluse), M. Bruno CAIRE, Mme Aline CHASSAGNE, M. Laurent CROIZIER (à compter de la question n°8), M. Jérôme CUPILLARD, M. Clément DARCQ (à compter de la question n°9), M. Franck DEFASNE, Mme Marie-Line EGRON, M. Ludovic FAGAUT, Mme Anne FALGA, Mme Lydie FRANCAULT (jusqu'à la question n°24 incluse), M. Didier GENDRAUD (à compter de la question n°8), M. Abdel GHEZALI, Mme Laura GINIOT, Mme Marie GRUILLOT, M. Pierre-Charles HENRY, M. Patrick JACQUES, Mme Véronique JELSCH, Mme Myriam LEMERCIER (à compter de la question n°25), M. Jean-Sébastien LEUBA, Mme Madeleine LHOMME, Mme Hélène MAGNIN-FEYSOT, M. Martin MELLION, Mme Emmanuelle MEUNIER (à compter de la question n°2), M. Frank MONNEUR (à compter de la question n°2), Mme Manon MONNIER, Mme Laurence MULOT CESARI, M. Pascal ORLANDI, Mme Sophie PESEUX, M. Anthony POULIN, M. Jean-Pascal REYES, M. Djilali SAHLAOUI (à compter de la question n°14), Mme Anne-Rachel SCHERTZ, Mme Flora SIMONIN, M. Fabrice TAILLARD, Mme Frédérique THOMAS-MAURIN, M. Kevin VEJUX, Mme Séverine VÉZIÈS, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE **Beure :** M. Bruno LIND (à compter de la question n°2), **Bonnay :** M. Pascal DIMANCHE, **Braillans :** M. Thierry NONNOTTE (à compter de la question n°8), **Busy :** M. Philippe SIMONIN, **Byans-Sur-Doubs :** M. Didier PAINEAU, **Chalèze :** M. René BLAISON (à compter de la question n°2), **Chalezeule :** M. Hervé GROULT, **Champagney :** M. Olivier LEGAIN, **Champvans-Les-Moulins :** M. Florent BAILLY, **Châtillon-Le-Duc :** M. Martial DEVAUX, **Chaucenne :** M. Etienne PELLEGRINI, **Chemaudin et Vaux :** M. Serge MINORET, **Cussey-Sur-L'Ognon :** Jean-François MENESTRIER (à compter de la question n°2), **Dannemarie-Sur-Crête :** M. Sébastien PERRIN, **Devecey :** M. Gérard MONNIEN, **Ecole-Valentin :** M. Kadir YILDIRIM, **Fontain :** M. Marc GIRARDOT, **Franois :** M. Emile BOURGEOIS, **Geneuille :** M. Denis PERIN, **Gennes :** M. Jean-Michel LHOMME, **Grandfontaine :** M. Henri BERMOND, **La Vèze :** Mme Céline TRONCIN VERGEY, **Les Auxons :** M. Anthony NAPPEZ, **Mamirolle :** M. Philippe REGENNASS, **Mazeroles-Le-Salin :** M. Philippe DOLEJAL, **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT (jusqu'à la question n°36 incluse), **Montfaucon :** M. Laurent JEUNET, **Montferrand-Le-Château :** Mme Lucie BERNARD (à compter de la question n°8), **Morre :** M. Hervé PONT, **Nancray :** Mme Julie DUEDE, suppléante (à compter de la question n°2), **Noironte :** M. Philippe GUILLAUME, **Osselle-Routelle :** Mme Anne OLSZAK, **Palise :** M. Christian DAVID, **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET, **Pirey :** M. Patrick AYACHE, **Pouilley-Français :** M. Stéphane RAMELET, **Pouilley-Les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET, **Pugey :** M. Frank LAIDIE, **Rancenay :** Mme Catherine BECKER (à compter de la question n°9), **Roche-Lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER, **Roset-Fluans :** Mme Myriam DE JACQUELOT, suppléante, **Saint-Vit :** Mme Anne BIHR, **Saint-Vit :** M. Pascal ROUTHIER, **Saône :** M. Lylian CALVAT, **Serre-Les-Sapins :** Mme Valérie BRIOT, **Tallenay :** M. Ludovic BARBAROSSA, **Thise :** M. Pascal DERIOT, **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD (à compter de la question n°2), **Torpes :** Mme Julie GIRARD, **Velesmes-Essarts :** M. Jean-Marc JOUFFROY, **Vieilley :** M. Damien LIARD, **Vorges-Les-Pins :** M. Georges POITREY

Etaient absents : **Besançon :** Mme Estelle CAMARA, M. Serge COUËSMES, Mme Leïla HANNOUNI, Mme Emmanuelle HUOT CUSENIER, M. Jérémy JEANVOINE, Mme Eléonore METZGER, Mme Esther SZWARC, M. Patrick VERDIER, **Boussières :** M. Eloy JARAMAGO, **Champoux :** M. Romain VIENET, **Chevroz :** M. Franck BERNARD, **Deluz :** Mme Liliane JOURNOT, **Larnod :** M. Jean-Philippe DEVEVEY, **La Chevillotte :** M. Jean-Luc BARBIER, **Marchaux-Chaudefontaine :** M. Patrick CORNE, **Merey-Vieilley :**

M. Philippe PERNOT, **Novillars** : M. Lionel PHILIPPE, **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD, **Venise** : M. Charles POMMEY, **Villars-Saint-Georges** : M. Damien AUBERT

Secrétaire de séance : M. Emile BOURGEOIS

Procurations de vote : **Besançon** : M. Guillaume BAILLY à Mme Isabelle BORDAT (jusqu'à la question n°7 incluse), M. Jimmy BRESILLION à Mme Emmanuelle MEUNIER (à compter de la question n°9), Mme Estelle CAMARA à Mme Sophie PESEUX, M. Serge COUËSMES à Mme Anne FALGA, M. Clément DARCQ à Mme Marie-Line EGRON (jusqu'à la question n°8 incluse), Mme Lydie FRANCAERT à M. Anthony POULIN (à compter de la question n°25), M. Didier GENDRAUD à M. Pierre-Charles HENRY (jusqu'à la question n°7 incluse), Mme Leïla HANNOUNI à M. Kevin VEJUX, Mme Emmanuelle HUOT CUSENIER à Mme Manon MONNIER, M. Jérémy JEANVOINE à Mme Laura GINIOT, Mme Myriam LEMERCIER à M. Jean-Pascal REYES (jusqu'à la question n° 24 incluse), Mme Eléonore METZGER à M. Frank MONNEUR, M. Djilali SAHLAOUI à Mme Flora SIMONIN (jusqu'à la question n°13 incluse), Mme Esther SZWARC à Mme Anne-Rachel SCHERTZ, M. Patrick VERDIER à Mme Véronique JELSCH, **Boussières** : M. Eloy JARAMAGO à M. Henri BERMOND, **Deluz** : Mme Liliane JOURNOT à M. René BLAISON, **Larnod** : M. Jean-Philippe DEVEVEY à M. Mohamed AIT-ALI, **Marchaux-Chaudefontaine** : M. Patrick CORNE à M. Thierry NONNOTTE, **Nancray** : Mme Julie DUEDE (suppléante) à Mme Céline TRONCIN VERGEY (jusqu'à la question n°1 incluse), **Novillars** : M. Lionel PHILIPPE à M. Pascal DERIOT, **Rancenay** : Mme Catherine BECKER à Mme Julie GIRARD (jusqu'à la question n°8 incluse), **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD à M. Fabrice TAILLARD, **Villars-Saint-Georges** : M. Damien AUBERT à Mme Anne BIHR

Délibération n°2026/2026.00278

Rapport n°52 - Soutien complémentaire au programme d'animation de Culture Action pour l'année 2026

Soutien complémentaire au programme d'animation de Culture Action pour l'année 2026

Rapporteur : Mme Anne FALGA, Vice-Présidente

	Date	Avis
Commission n°2	16/09/2026	Favorable (1 abstention)
Bureau	17/09/2026	Favorable

Inscription budgétaire	
BP 2026 et PPIF 2026-2030 « Soutien entrepreneuriat » Fonctionnement	Montant prévu au budget 2026 : 159 200 € Montant de l'opération : 12 000 €

Résumé :

Par délibération n°2026/2026.00083 en date du 26 février 2026, le Conseil de Communauté a attribué une aide en fonctionnement à l'Association Culture Action de 53 000 € afin de soutenir son programme d'actions pour l'année 2026.

Afin de consolider la trésorerie de l'association et de conforter ses activités menées au sein du lieu emblématique « Le 52 » implanté dans le quartier Battant, il est proposé d'apporter un soutien complémentaire à Culture Action à hauteur de 12 000 € pour l'année 2026.

I. Présentation de Culture Action BFC

Culture Action, centre de ressources et de professionnalisation des acteurs culturels et des artistes-auteurs est une association loi 1901 créée en 2000 et comptant 460 adhérents. Située au 3 rue Victor Delavelle ainsi qu'au 52 rue Battant à Besançon, elle est présidée par Monsieur Philippe RAHON (élu lors de l'Assemblée générale du 28 avril 2026) et dirigée par Madame Marie-Hélène Basset. Son effectif de 12 salariés (10,68 ETP) se répartit entre fonctions supports, activités de conseil-formation, de gestion sociale, d'animation du 52 et de coordination du Comité régional des professionnels du spectacle BFC (COREPS).

L'association a pour mission de professionnaliser et de sécuriser les projets des acteurs du monde culturel (artistes-auteurs, associations et entreprises culturelles) sur l'ensemble de la région BFC en déployant un panel de services : accompagnement individuel à la création d'activité, formations professionnelles (certification Qualiopi depuis 2022), conseils en gestion administrative, juridique et sociale. Culture Action développe également des **actions d'information, de sensibilisation et de mise en réseau** : organisation de rencontres thématiques, diffusion de ressources documentaires, animation de temps collectifs favorisant la coopération et l'échange entre acteurs du champ culturel.

Depuis 2020, Culture Action assure la gestion et l'animation du lieu « Le 52 », lieu dédié aux entrepreneurs des industries créatives. Situé au cœur de la rue Battant à Besançon (quartier prioritaire de la politique de la ville), « Le 52 » est un lieu hybride proposant différents services : formation, exposition, boutique éphémère de Noël, coworking, un studio photo et deux ateliers en location.

En offrant un appui à la professionnalisation et au réseautage, mais aussi une visibilité accrue aux artistes, cet espace joue un rôle structurant pour la filière et participe directement de la dynamique du quartier Battant et de ses temps forts (Marché de Noël, braderie...).

II. Soutien complémentaire pour l'année 2026

Par délibération n°2026/2026.00083 en date du 26 février 2026, le Conseil de Communauté a décidé de soutenir le programme d'animation 2026 de Culture Action à hauteur de 53 000€, fléchés vers la gestion du « 52 ». Le budget 2026 du « 52 », auquel contribue également la Ville de Besançon, est de 93 540 €, s'intégrant dans le budget prévisionnel global de l'association (629 570 €).

En octobre 2025, un soutien exceptionnel de 12 000 € a été apporté à Culture Action face aux difficultés financières de l'association dans la gestion du « 52 », confrontée à une augmentation très sensible des charges (fluides) et à la paupérisation des publics bénéficiaires du lieu.

En 2026, les problématiques financières restent similaires et afin d'équilibrer le modèle économique de ce lieu emblématique de la vie créative du quartier et de la ville, Culture Action a sollicité un nouveau concours de GBM.

Cependant, des mesures sont d'ores et déjà engagées pour retrouver l'équilibre budgétaire à l'horizon 2027 : identification de nouveaux leviers financiers (appels à projet, fonds européens), diversification des prestations (privatisation des locaux du « 52 » pour des événements d'entreprise, pratiques amateurs, interventions auprès d'étudiants en art, etc.) et recherche de locaux moins coûteux pour le siège de l'association (rue Delavelle).

Dans un contexte de baisse des subventions de l'Etat et dans la perspective d'une concrétisation l'année prochaine des efforts de maîtrise budgétaire, un soutien complémentaire au programme 2026 est sollicité à hauteur de 12 000 €, de manière à consolider la trésorerie de l'association, notamment le poste d'animateur du « 52 », et lui permettre de déployer plus sereinement son action véritablement structurante pour le territoire.

• **Rappel du soutien financier GBM**

	2023	2024	2025	2026
Culture Action	53 000 €	53 000 €	53 000 € + 12 000 € de subvention complémentaire	53 000 € + 12 000 € de subvention complémentaire

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- attribue un soutien complémentaire de Grand Besançon Métropole aux actions de Culture Action à hauteur de 12 000 € pour l'année 2026,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant à la convention liant GBM et Culture Action pour l'année 2026 (Annexe 1).

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 116

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

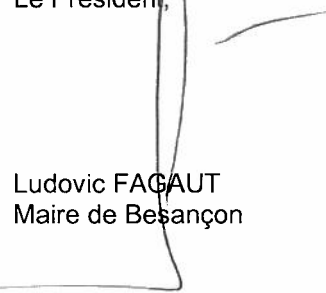
*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

Le Secrétaire de séance,



Emile BOURGEOIS
Conseiller Communautaire Délégué

Pour extrait conforme,
Le Président,



Ludovic FAGAUT
Maire de Besançon

ANNEXE 1



Direction chargée de l'exécution de la convention :

Pôle Développement - Direction Economie, Innovation et Territoires

Affaire suivie par : Karine TRÖGER Tel : 03 81 87 88 12 / karine.troger@grandbesancon.fr

Avenant n°1

Convention relative au soutien du programme de gestion et d'animation de Culture Action au 52 pour l'année 2026

ENTRE

La Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole représentée par Monsieur Ludovic FAUGAUT, Président en exercice, dûment autorisé à signer le présent avenant par délibération du Conseil communautaire de Grand Besançon Métropole en date du 24/09/2026, ci-après désignée « GBM », d'une part,

Et

L'association Culture Action, représentée par son Président, Monsieur Philippe RAHON, dûment habilité à signer le présent avenant, ci-après désignée « Culture Action » ou « le bénéficiaire », d'autre part,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 1611-4 relatif au contrôle des structures ayant reçu une subvention par une collectivité ;

Vu la délibération du Conseil de Communauté de GBM en date du 26 février 2026 ;

Vu la délibération n°2026/2026.XXXXX du Conseil de Communauté de GBM en date du 24 septembre 2026 ;

Vu la convention signée entre les parties en date du 18 mars 2026.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le cadre de sa stratégie de développement économique, Grand Besançon Métropole a fait du soutien aux actions favorisant la création d'entreprises et l'appui aux montages de projets de création, deux axes prioritaires.

Culture Action, centre de professionnalisation pour le secteur culturel et artistique en région Bourgogne Franche-Comté, est depuis près de 25 ans, un interlocuteur privilégié des porteurs de projet de ce

secteur et acteur engagé dans le cadre de la structuration d'une filière des industries culturelles et créatives sur la Bourgogne Franche-Comté. Le « 52 » lieu emblématique des ICC au sein du quartier Battant sur Besançon est inscrit dans le programme d'animation de Culture Action.

Article 1 – L'article 1 : « Objet » est modifié comme suit

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles Grand Besançon Métropole apporte son soutien à Culture Action en 2026 et de définir les modalités de versement d'une subvention totale de **65 000 €**. Cette subvention est attribuée au bénéficiaire pour l'animation de la filière artistique et culturelle, l'accompagnement des porteurs de projets et créateurs de cette même filière, ainsi que la gestion du lieu « Le 52 » qui fait partie intégrante du programme d'animation sur la base des actions stipulées dans l'article 2. Culture Action maintiendra son offre de services destinée aux entrepreneurs culturels et créatifs au « 52 » situé rue Battant, lieu dédié à la structuration de la filière et professionnalisation des acteurs.

Article 2 – L'article 3 « Engagements de Grand Besançon Métropole et Culture Action » est modifié comme suit :

Grand Besançon Métropole attribue au bénéficiaire une subvention de **65 000 €** pour l'année 2026, pour un budget prévisionnel de 93 540 € concernant l'action décrite à l'article 1^{er}.

Ce montant est un plafond non révisable à la hausse. La subvention 2026 sera versée de la façon suivante :

- **53 000 €, soit 81,5% à signature de la convention cadre action pour l'année 2026 adoptée par Conseil de Communauté de GBM en date du 26 février 2026;**
- **12 000 €, soit 18,5% à signature de l'avenant n°1 à la convention liant GBM et Culture Action pour l'année 2026**

Culture Action s'engage à fournir en fin de programme annuel, en deux exemplaires, un compte rendu financier et un rapport d'activité annuel qui détaillera les livrables produits et les résultats obtenus en appui sur les indicateurs figurant en annexe 1 et 2 de cette présente convention, conformément à l'article L 1611- 4CGCT et la loi 2000-321 du 12 avril 2000.

Article 3 – Autres dispositions

Les autres articles demeurent inchangés.

Fait en deux exemplaires à Besançon, le

Pour l'Association Culture Action,

Le Président

**Pour la Communauté urbaine Grand Besançon
Métropole,**

le Président

Monsieur Philippe RAHON

Monsieur Ludovic FAGAUT